

## **Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN**

**2A Rue de la Mer  
29710 POULDREUZIC  
[info@cchpb.com](mailto:info@cchpb.com)**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

***LE JEUDI 11 MAI DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente – 6, Hent Ar Skol - 29710 PEUMERIT, sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.***

**Présents** : ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERGOUGNOUX Flore, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PICHON Franck, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RASSENEUR Emmanuelle, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

**Représentés** : BERRIVIN Annie (Pouvoir à PLOUHINEC Jocelyne), CARIOU Jacques (Pouvoir à KEREZEON Gilles), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à LE BLEIS Jean-François), DUFOUR Marie-Thérèse (Pouvoir à LE GOFF Michèle), GENTRIC Guénolé (Pouvoir à STEPHAN Philippe), JONCOUR Martine (Pouvoir à LE GUELLEC Yves), PEREIRA Sandra, (Pouvoir à PICHON Franck), PERON Sophie (Pouvoir à KERLOCH Josiane).

**Absente excusée** : KERVEVANT Nathalie.

**Secrétaire de séance** : TANGUY Isabelle

**Date de convocation et de transmission** : 4 Mai 2023

***Membres en exercice : 34  
Présents/représentés : 33  
Votants : 33  
- dont « pour » : 33  
- dont « contre » : 0  
- dont abstention : 0***

\*\*\*\*\*

### **Objet 8-1 : Pacte de gouvernance**

**Emmanuelle RASSENEUR, Vice-Présidente**, rappelle au Conseil Communautaire que dans le cadre de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et à la suite de l'installation du nouveau Conseil Communautaire issu des élections 2020, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, par délibération en date du 26/11/2020, a décidé de se doter d'un Pacte de Gouvernance (Cf Annexe 8-1).

**Ce pacte a pour objectif** d'affirmer la très forte volonté des élus du territoire de mettre en place une dynamique basée sur la concertation et la mise en réseau des acteurs du territoire, de poursuivre le renforcement du dialogue au sein du bloc local entre communes et intercommunalité pour le rendre plus efficace et plus démocratique, de s'accorder sur les engagements de part et d'autre, de définir les valeurs partagées et une culture commune.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, **le pacte de gouvernance fixe un certain nombre de mesures visant à :**

- Améliorer le fonctionnement des assemblées et la gouvernance de l'intercommunalité
- Favoriser toute forme de mutualisation
- Evaluer les politiques communautaires
- Fixer des axes de progrès

Dès les premières discussions en Bureau et en Conseil Communautaire, La nécessité d'avoir une approche de la gouvernance au sens large et de répondre à **trois enjeux forts** s'est fait ressentir :

- **Le mode de fonctionnement** : Entre élus, avec les agents, avec les communes mais également avec les différents partenaires de la collectivité,
- **L'enjeu de gouvernance à l'échelle du territoire** : S'accorder sur la manière dont on fait participer les conseillers communautaires, les conseillers municipaux mais également les citoyens : **Une intercommunalité qui respecte l'identité communale et la spécificité des territoires**, en répondant à la fois aux enjeux structurants et à la proximité des services rendus aux habitants.
- **L'enjeu de cohérence entre nos politiques** : Faire sens avec le projet de territoire, le schéma de mutualisations, l'engagement vers un pacte fiscal et financier : **Une coopération intercommunale** qui assure l'équité et la solidarité entre les communes.

La collectivité est allée à la rencontre des conseillers municipaux pour cerner leur connaissance et vision de la Communauté de Communes, dans l'idée de construire un pacte de gouvernance qui corresponde aux attentes des élus locaux. Ces différentes étapes de concertation des élus communautaires et municipaux ont permis d'identifier les attentes et les points d'amélioration à apporter à une gouvernance fluide et transversale garantissant la représentativité de chaque commune.

**La coopération intercommunale de notre territoire** s'appuie sur :

**Des valeurs fondatrices** : la confiance mutuelle, la transparence et l'exemplarité, le respect de l'identité ;

**Des principes fondamentaux** : le principe d'équilibre, de solidarité, d'équité et de complémentarité et de double recherche d'efficacité et de proximité ;

**Des principes de fonctionnement** : un renforcement du bloc commune/intercommunalité, une stratégie et des intérêts communs pour le territoire, la participation des habitants, tendre vers le compromis en toute circonstance.

**Ainsi, ce pacte se décline en plusieurs points :**

1. Une feuille de route prenant appui sur le projet de territoire,
2. Une gouvernance collective et partagée, qui associe les maires des 10 communes membres au bureau communautaire,
3. Une méthode de discussion et de prise de décision en bureau qui se veut collective et participative,
4. Une volonté affirmée d'associer l'ensemble des conseillers municipaux à la vie de l'intercommunalité et à l'élaboration des projets,
5. Une démarche d'évaluation de l'action de la communauté destinée à rendre compte du suivi et de l'atteinte des objectifs,
6. Une orientation visant à développer chaque fois que cela est profitable les mutualisations de services entre la communauté et les communes.

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Vu la délibération du 26 novembre 2020, sur l'élaboration d'un projet de gouvernance,**

**Vu le projet de pacte de gouvernance de la CCHPB, tel que présenté,**

**Sur proposition de la Vice-Présidente déléguée, Emmanuelle RASSENEUR,**

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **Emet un avis favorable au projet de pacte de gouvernance adressé par la Présidente de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden,**
- **Autorise la Présidente à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.**

**La Présidente,**



**Josiane KERLOCH.**



Envoyé en préfecture le 22/05/2023

Reçu en préfecture le 22/05/2023

Affiché le

ID : 029-242900710-20230511-202305\_IVP57\_81-DE